

**Compte-rendu sommaire de la séance
du conseil communautaire du
jeudi 07 février 2008 à 20h00**

Le conseil de la communauté de communes Versailles Grand Parc s'est réuni sous la présidence de M. Etienne PINTE.

Sont présents :

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Gérard MEZZADRI), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain RUBY, Mme HANNIER (représentante de M. Serge CHARPENTIER), M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Gérard DALLIOUX, Mme Dana SOLECKI (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. SERENARI (représentant de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD, pouvoir à Mme Michèle BROSSARD,
M. Serge CHARPENTIER, représenté par Mme HANNIER,
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. DUTRUC-ROSSET,
M. Alain Michel LAMBERT, pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à Mme Dana SOLECKI,
M. Thierry LEGIRET,
M. Gérard MEZZADRI, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,
M. Pierre LESTRADE, représenté par M. SERENARI.

Secrétaire de séance : M. Gilles Pancher

Date de convocation : 31 janvier 2008

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

N° de l'ordre du jour :

2008.02.01 : Débat d'Orientation Budgétaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

Prend acte du débat d'orientation budgétaire.

2008.02.02 : Convention de services partagés entre la communauté de communes de Versailles Grand Parc et la ville de Versailles relative à la gestion des ressources humaines.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *décide de passer une convention de services partagés entre la communauté de communes Versailles Grand Parc et la ville de Versailles, relative à l'exécution de missions de gestion de personnel,*
- 2) *donne pouvoir à Monsieur le Président ou à son représentant pour signer ladite convention et tout document s'y rapportant.*

2008.02.03 : Versement d'acompte de subventions aux associations pour 2008

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *décide de verser un acompte calculé sur les subventions versées en 2007 qui seront inscrites au budget primitif 2008.*
- 2) *Dit que les crédits sont inscrits au budget nature 6574.*

2008.02.04 : Avenant numéro 4 au marché de location maintenance de bacs pour la collecte des ordures ménagères de Versailles - Réalisation d'un test REOM -

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n°4 au marché de location maintenance de bacs pour la collecte des ordures ménagères de Versailles, relatif à la réalisation d'un test de mise en œuvre de la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères avec la société Plastic Omnium Systèmes Urbains (marché n° 812 126),*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant.*

2008.02.05 : Avenant N° 4 au marché de collecte des déchets ménagers sur la commune de Bois d'Arcy - reconduction des prestations de mise à disposition -

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n°4 au marché de collecte des déchets ménagers sur la commune de Bois d'Arcy avec la société SEPUR qui fixe une échéance au 29 février 2008 pour les prestations de mise à disposition des bennes. La prestation sera intégrée dans le marché en cours au niveau de Versailles Grand Parc, qui encadre des prestations similaires (marché 812 134) ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant à intervenir et tout document s'y rapportant ;*
- 3) *dit que les dépenses seront inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 611 « prestations de service ».*

2008.02.06 : Convention avec le conseil général de l'Essonne pour la prise en charge de la moitié des coûts de collecte et de traitement des déchets dangereux des ménages stockés sur la déchetterie de Bièvres

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de la convention de mandat avec le conseil général de l'Essonne qui fixe les conditions de prise en charge par le conseil général de l'Essonne des déchets dangereux des ménages collectés sur la déchetterie de Bièvres et prévoit le partage, à parité entre le conseil général de l'Essonne et la communauté de communes Versailles Grand Parc, des frais collecte et traitement de ces déchets dangereux ;*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à intervenir et tout document s'y rapportant;*
- 3) *dit que les recettes seront inscrites au budget de la communauté de communes Versailles Grand Parc à l'article 7473 « participation du département ».*

2008.02.07 : Avenant n° 1 au marché de collecte des déchets ménagers spéciaux. Réorganisation de la collecte des déchets dangereux des ménages sur Versailles - annule et remplace la délibération n° 2007.12.09 du 05/12/2007

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *approuve les termes de l'avenant n° 1 au marché de collecte des déchets ménagers spéciaux, relatif à la réorganisation des lieux de collecte sur le territoire de Versailles avec la société SEPUR (marché n° 812 66)*
- 2) *autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les avenants à intervenir et tout document s'y rapportant*

2008.02.08 : Modifications des règlements de subventions à destination du logement social, relatives à la mise en place d'un contingent communautaire de logements en contrepartie des aides attribuées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *adopte la modification du règlement relatif aux subventions pour surcharge foncière accordées par Versailles Grand Parc,*
- 2) *adopte la modification du règlement d'aide forfaitaire à la réalisation de logements PLUS ou PLAI,*
- 3) *autorise le président ou son représentant à signer le présent règlement.*

2008.02.09 : Extension du schéma directeur des circulations douces de Versailles Grand Parc.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *valide les modifications apportées au schéma directeur des circulations douces, afin d'intégrer la commune de Bois d'Arcy et d'étendre la boucle n°2 de 5 km,*
- 2) *dit que les crédits de dépenses supplémentaires sont inscrits au budget.*

2008.02.10 : Durée d'amortissement des subventions d'équipement

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *Décide de retenir la durée maximum de 15 ans pour l'amortissement des subventions d'équipement.*

2008.02.11 : Modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles (SMBDRV)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *Se prononce favorablement à la modification des statuts du Syndicat Mixte du Bassin de Déplacements de la Région de Versailles.*

2008.02.12 : Convention de constitution du groupement d'intérêt public de l'opération d'intérêt national Massy – Saclay – Palaiseau – Versailles – Saint-Quentin en Yvelines

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire :

- 1) *Décide d'adhérer au groupement d'intérêt public chargé d'assurer la gouvernance de l'opération d'intérêt national.*
- 2) *Approuve le projet de la convention constitutive du groupement d'intérêt public tel qu'annexé à la présente délibération.*
- 3) *Désigne M. le Président comme son représentant permanent à l'assemblée générale et au conseil d'administration du futur groupement d'intérêt public.*
- 4) *Désigne M. Jean-Jacques LASSERRE comme second délégué de la communauté de communes Versailles Grand Parc aux instances précitées.*
- 5) *Donne pouvoir au Président ou à son représentant pour signer ladite convention et tout document lié à cette affaire.*

Le Président,

Etienne PINTE